

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR09.24PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 92'000.-- pour l'acquisition du  
logiciel nécessaire à la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants  
d'Yverdon-les-Bains et environs.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mercredi 20 mai 2009 à 19h00 en salle des Conférences II

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anilda Dewarrat – Magrieta Donker – Josy Tessa – Lionel Billaud – Etienne Mutrux – Jean-Louis Klaus– Fabien Richard – Jean-David Chapuis et du soussigné comme rapporteur.

Mesdames Catherine Carp – Madeleine Lechmann et Monsieur David Wulliamoz, étaient excusé(es) et remplacés par un Membre de leur groupe.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Nathalie Saugy – de Monsieur Gildo Dall'Agilo, chef du Service des Affaires Sociales et de Madame Dominique Clignez, administratrice du réseau. Nous les remercions pour leurs éclaircissements sur le fonctionnement de cette nouvelle prestation et leurs diverses réponses.

### **Fonctionnement du réseau :**

En date du 4 décembre 2008, dans sa communication 08.15., la Municipalité informait le Conseil de la mise en place des réseaux - LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) Fondée sur cette disposition de la Constitution vaudoise et adopté par le Grand Conseil le 20 juin 2006, elle est entrée en vigueur en deux étapes, le 1<sup>er</sup> septembre 2006 pour son aspect organisationnel et le 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour son aspect financier.

Le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjr) est reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

#### **1 – types d'accueil et structures du réseau.**

- Accueil préscolaire
- Accueil parascolaire
- Accueil familial de jour

#### **2 – Communes membres du réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

- 13 Communes de la Région ont adhéré au système
- Un prix forfaitaire a été arrêté pour une période de deux ans

## **Détails sur le logiciel**

Sur trois offres, la Commission a approuvé le logiciel CSE IT S.A., société établie à Aarberg. Celui-ci, en fonction dans plusieurs villes de Romandie, donne entière satisfaction. Vu le nombre et la provenance des intervenants du réseau, il était préférable d'héberger cette application en dehors de l'informatique communale. Relativement simple d'utilisation, il peut être utilisé avec un simple explorateur windows (I Explorer de MS, Firefox, Excel, etc) Des structures complémentaires pourront être incorporées.

Un mot de passe sera attribué aux seules personnes ayant accès à ce logiciel.

## **Gestion du logiciel :**

Il permettra de gérer les places disponibles dans les divers centres d'accueil ( 12 dispersés en ville) et de savoir où des sites disposent de la possibilité d'hébergement pour la journée – la demi-journée – etc.

Une liste d'attente sera centralisée.

La gestion financière sera exécutée par le Service des Affaires Sociales, ceci dans le but d'assurer une totale confidentialité.

## **Remarques :**

Ce réseau ayant démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Commission relève que l'étude de l'achat du logiciel aurait pu être entreprise plus rapidement.

L'Office communal informatique, consulté, a émis un préavis favorable.

## **Conclusions :**

Afin de donner à ce nouveau Réseau d'accueil les moyens nécessaires pour un fonctionnement optimal il est important que son installation soit opérationnelle pour la rentrée scolaire 2009-2010, la Commission, à l'unanimité, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers(es) à accepter les articles numéros 1 – 2 – 3 – du préavis présenté par la Municipalité.

Le rapporteur :

Guy Angéloz

Yverdon-les-Bains, le 21 mai 2009.